N° 36021 /DRHDP/SGP

04 AVR 2025

LA DIRECTRICE

Appel à Candidature

Dans le cadre de l'adoption d'une approche objective et rationnelle pour la nomination aux postes **des infirmier(e)s Chefs et des Surveillants Généraux**, la Directrice du CHU Mohammed VI lance un appel à candidature pour **le corps des infirmiers et techniciens de santé, et les assistants médicaux, titulaires et en fonction au CHU** pour occuper les postes vacants ci-après :

Hôpital	Services	Besoins en Postes
HAR	Pneumologie	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Dermatologie	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Des Soins Infirmiers et des Affaires Professionnelles	**(02) Surveillant Général**
	Accueil des Urgences (Après –Midi)	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Médecine Légale	**(01) Infirmier (e) Chef**
HME	Réanimation Pédiatrique	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Des Soins Infirmiers et des Affaires Professionnelles	**(02) Surveillant Général**
HIN	Urgences	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Annakhil « A »	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Azzohour « B »	**(01) Infirmier (e) Chef**
	Hôpital du Jour	**01) Infirmier (e) Chef**

Article I :

- Les surveillants généraux et les infirmiers chefs sont chargés d'accomplir les missions telles quelles sont définies dans l'article 32 de l'Organisation Administrative du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI de Marrakech.

Article II :

- Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi :
  - Les assistants médicaux, les infirmiers diplômés d'Etat de grade principal, les Infirmiers 1er Grade et Techniciens de Santé. Toutefois, les infirmiers auxiliaires de deuxième grade doivent justifier de huit ans d'ancienneté au CHU.

La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KARIMA FOURAIJI

- Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent adresser leurs dossiers, sous couvert de la voie hiérarchique, au Secrétariat général au plus tard le 28 Avri 2025 **à 16h00.**

Le dossier doit comporter :

- Une demande Manuscrite ;
- Un Curriculum Vitae ; **(4 exemplaires).**
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat (e) illustrant l'amélioration de la gestion du service pour lequel il postule. **(4 exemplaires).**

Article III:

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions et leurs effectuer les entretiens.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des Infirmiers Chefs parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé(e) à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article IV : Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech **www.chumarrakech.ma** , sur le site **www.emploi-public.ma**, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.

La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KARIMA FSIRAIH